



Assemblée générale

Distr. GENERALE

A/AC.105/630
13 février 1996

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMITE SUR LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

RAPPORT DE LA REUNION INTERORGANISATIONS SUR LES ACTIVITES SPATIALES

(Office des Nations Unies à Vienne, 7-9 février 1996)

TABLE DES MATIERES

	Paragraphe	Page
INTRODUCTION	1 - 3	2
I. QUESTIONS DE FOND EXAMINEES A LA REUNION	4 - 28	2
A. Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (point 4 de l'ordre du jour)	4 - 16	2
B. Coordination des plans et programmes et échanges de vues sur les activités actuelles relatives aux applications pratiques des techniques spatiales et aux domaines connexes (point 5 de l'ordre du jour)	4 - 16	2
C. Etude approfondie de la coopération entre les organisations du système des Nations Unies dans le domaine de la télédétection et des activités liées aux SIG : politique relative aux données de télédétection adaptées aux besoins des organisations du système des Nations Unies et application des recommandations d'Action 21 (point 6 de l'ordre du jour)	17 - 24	4
D. Coordination interinstitutions sur les questions touchant à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (point 7 de l'ordre du jour)	25 - 28	5
II. EXAMEN DES PROJETS INTERORGANISATIONS CONCERNANT LES APPLICATIONS DES TECHNIQUES SPATIALES	29 - 31	6
III. AUTRES QUESTIONS	32 - 34	6
IV. PROGRAMME DE TRAVAIL FUTUR	35 - 41	7
Annexes		
I. Liste des participants		9
II. Ordre du jour		10

INTRODUCTION

1. La Réunion interorganisations sur les activités spatiales s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Vienne du 7 au 9 février 1996. M. V. Kojarnovitch, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), en a été élu président. Pour la liste des participants, voir l'annexe I au présent rapport.

2. M. N. Jasentuliyana, Adjoint du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, a ouvert la réunion et souhaité aux participants la bienvenue au nom du Directeur général. Il a noté que la communauté internationale demandait aux organismes des Nations Unies de mener à bien, avec moins de ressources, plus d'activités intéressant le développement socio-économique et l'assistance humanitaire d'urgence. Pour montrer qu'ils sont capables d'améliorer la situation sociale et économique dans l'intérêt du développement mondial et de la prospérité de l'humanité, les organismes des Nations Unies devraient s'efforcer d'appliquer les recommandations tournées vers l'action formulées par le Secrétaire général dans l'Agenda pour la paix¹ et l'Agenda pour le développement², ou par les grandes conférences internationales qui ont eu lieu récemment. Ces efforts devraient permettre de progresser de manière tangible dans la poursuite des objectifs de développement définis. La technologie spatiale était un des outils les plus prometteurs pour ce qui était de donner effet aux recommandations touchant le développement, en particulier celles de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 3 au 14 juin 1992. Le Secrétaire général avait également souligné l'importance de la coordination interorganisations des activités de développement. On devait donc s'employer à définir les grands axes de la coopération et de la coordination interorganisations dans le domaine des activités spatiales et à mettre au point des dispositifs concrets susceptibles d'améliorer de manière notable les conditions de vie de l'humanité.

3. La Réunion a adopté l'ordre du jour reproduit à l'annexe II au présent rapport.

I. QUESTIONS DE FOND EXAMINEES A LA REUNION

A. Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
(point 4 de l'ordre du jour)

B. Coordination des plans et programmes et échange de vues sur les activités actuelles relatives aux applications pratiques des techniques spatiales et aux domaines connexes
(point 5 de l'ordre du jour)

1. Discussion des plans d'intérêt commun actuels et futurs, et notamment, examen des activités actuelles des organismes des Nations Unies dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications, dans la mesure où celles-ci intéressent leurs programmes statutaires (point 5 a) de l'ordre du jour)

4. Il a été décidé d'examiner ensemble les points 4 et 5 a) ci-dessus.

5. Le Directeur du Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies et le Spécialiste des applications des techniques spatiales ont informé la Réunion des progrès accomplis par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses sous-comités dans l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82) et d'autres questions intéressant toutes les organisations.

6. Les participants ont pris note des progrès accomplis par l'entremise du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales dans la création des centres régionaux pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales proposés dans les régions Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, et Asie occidentale. Ils ont également noté que l'Assemblée générale, dans sa résolution 50/27 du 7 novembre 1995, avait approuvé les recommandations du Comité tendant à ce que ces centres soient mis en place dans les meilleurs délais sur la base de l'affiliation à l'Organisation des Nations Unies. Ils ont été informés que la cérémonie d'inauguration du Centre régional pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique avait

eu lieu en Inde, le 1er novembre 1995, et que les négociations se poursuivaient dans d'autres régions avec les gouvernements intéressés en vue de l'établissement d'autres centres dans un proche avenir.

7. Les participants ont admis l'intérêt du principe desdits centres régionaux et ont félicité le Bureau des affaires spatiales des efforts faits dans ce domaine. Plusieurs représentants ont exprimé leur souhait de participer à ces programmes et proposé de mettre en commun les leçons tirées de la création de centres analogues dans leur domaine de compétence. A la suite d'un exposé fait par le Bureau des affaires spatiales, plusieurs représentants ont formulé des observations concrètes sur les programmes d'enseignement types qui avaient été élaborés pour ces centres, afin de leur donner un repère concernant le niveau à atteindre pour que les diplômes qu'ils décerneront soient reconnus au niveau international.

8. Les représentants des organisations ont rendu compte de leurs activités actuelles et des plans pour 1996, 1997 et les années suivantes. Ils ont constaté qu'ils continuaient à appliquer les recommandations d'UNISPACE 82 (A/CONF.101/10) surtout dans le cadre de leurs programmes en cours. Il y a eu par la suite un échange de vues sur les meilleurs moyens de coordonner les activités futures.

9. Les participants ont noté que la Commission économique pour l'Afrique, par les activités de ses centres régionaux de télédétection, et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, par les mesures prises pour donner effet aux recommandations de la Conférence ministérielle sur les applications de la spatiologie au développement dans la région Asie-Pacifique, tenue à Beijing en septembre 1994, avaient réussi à donner suite aux recommandations d'UNISPACE 82. Les participants ont en outre reconnu que les commissions régionales avaient un rôle important à jouer car elles contribuaient à harmoniser et à coordonner les activités spatiales que les centres menaient au niveau régional.

10. Les participants ont conclu qu'il fallait continuer à axer les efforts sur la délimitation de domaines où les intérêts des différentes organisations coïncidaient et où des actions concertées pouvaient être entreprises.

11. Les participants ont également noté avec satisfaction que l'Assemblée générale, dans sa résolution 50/27, et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avaient insisté avec force sur l'importance de la coopération entre organismes des Nations Unies et sont convenus de tenir le Comité informé des progrès accomplis dans leurs activités.

12. Les participants ont également souligné qu'il importait que les organismes des Nations Unies représentés à la Réunion continuent à coordonner leurs activités intéressant l'espace extra-atmosphérique. Ils se sont de nouveau accordés pour estimer qu'il fallait, grâce aux mécanismes interorganisations, rechercher les moyens permettant à chacune des organisations de présenter ses vues lors des conférences des autres organisations. A ce propos, on a fait observer que, conformément à une pratique qui s'est révélée utile, chaque organisation devrait continuer à informer les Etats Membres des questions importantes auxquelles ceux-ci devraient donner suite dans d'autres instances.

2. Examen des questions à inclure dans le rapport du Secrétaire général sur les programmes de travail des organismes des Nations Unies (point 5 b) de l'ordre du jour)

13. Les participants étaient saisis du projet de rapport annuel du Secrétaire général intitulé "Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace : programme de travail pour 1996, 1997 et les années suivantes". Il s'agissait du vingt et unième rapport à soumettre au Sous-Comité scientifique et technique qui récapitulait les renseignements provenant des organismes des Nations Unies, les activités prévues étant exposées par domaine d'application.

14. Les participants ont noté que, conformément à l'accord auquel est parvenu le Comité administratif de coordination à sa session annuelle de 1984 (ACC/1984/PG/8, par. 13), le projet de rapport comprenait actuellement deux grandes sections : la première donnait une vue d'ensemble des principaux programmes et activités, sans

mentionner les organisations intéressées, la seconde une description des futurs programmes des différentes organisations.

15. Le projet de rapport contenait des renseignements sur les activités et programmes concernant les applications des techniques spatiales dans les domaines de la télédétection et des systèmes d'information géographique (SIG), des communications et de la navigation, de la météorologie et de l'hydrologie, des sciences spatiales fondamentales, ou des aspects concernant la sécurité et dans d'autres domaines connexes. Il appelait l'attention sur les activités que les organisations intéressées exécutaient en commun dans le cadre de programmes de coopération et décrivait celles que chacune d'elles exécutait séparément dans son domaine de compétence. Dans les domaines susmentionnés il s'agissait notamment des activités suivantes : assistance à l'enseignement et à la formation au moyen de stages, d'ateliers, de séminaires et de bourses; services d'experts et missions d'enquête dans les pays intéressés et exécution d'études sur des projets pilotes ou réalisation de projets faisant appel aux applications opérationnelles de la technologie; et diffusion ou échange de renseignements sur l'état de la technologie ou des systèmes opérationnels. Les participants ont noté que les activités prévues traduisaient de la part des organisations le souci d'appliquer les recommandations d'UNISPACE 82.

16. Le projet de rapport a été examiné en détail et un certain nombre de suggestions et d'observations ont été faites. Les participants ont adopté le rapport, étant entendu que les modifications décidées seraient incorporées dans la version finale du document que le Secrétaire général présentera sous la cote A/AC.105/631 au Sous-Comité scientifique et technique à sa trente-troisième session qui se tiendra du 12 au 23 février 1996.

C. Etude approfondie de la coopération entre les organisations du système des Nations Unies dans le domaine de la télédétection et des activités liées aux SIG : politique relative aux données de télédétection adaptées aux besoins des organisations du système des Nations Unies et application des recommandations d'Action 21 (point 6 de l'ordre du jour)

17. Au cours de l'examen de cette question, les participants à la Réunion ont traité un certain nombre de points et ont notamment évalué brièvement les activités que les organisations du système des Nations Unies appuyaient dans les pays en développement. Ils se sont attachés à déterminer sur quels points particuliers cet appui devrait porter à l'avenir. Les questions traitées dans ce contexte ont été, entre autres, les suivantes : conférences, ateliers et séminaires sur les applications des systèmes nouveaux et avancés; programmes de formation et d'éducation ; renforcement des institutions; formulation et exécution de projets; échange d'informations; et autres domaines de coopération interinstitutions.

18. Les participants ont noté qu'il fallait accorder une attention particulière à de nombreux domaines. Ils ont rappelé qu'à leur précédente réunion, ils avaient examiné en détail la politique adoptée par l'Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques (EUMETSAT) consistant à faire payer une redevance pour la lecture directe des données de l'imageur à haute résolution de Meteosat. Ils ont également rappelé premièrement qu'ils avaient recommandé au Sous-Comité scientifique et technique d'examiner les incidences de cette question et de faire connaître ses vues à EUMETSAT et, deuxièmement, qu'ils étaient convenus que les organisations intéressées du système des Nations Unies devraient suivre l'affaire par l'intermédiaire de leurs chefs.

19. Les participants ont noté que le Sous-Comité scientifique et technique avait reconnu, à sa trente-deuxième session tenue en 1995, la nécessité de maintenir le libre accès aux données fournies par les satellites météorologiques opérationnels. Ils ont noté en outre que le Comité, à sa trente-huitième session en 1995, avait souligné une fois encore que la communauté internationale devait utiliser les données de la télédétection dans le but d'appliquer pleinement les recommandations figurant dans le programme Action 21³, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement¹, et avait salué l'exemple de coopération internationale que donnait l'Organisation météorologique mondiale en échangeant les données météorologiques, conformément à la résolution 11.4/1 qu'elle avait adoptée le 21 juin 1995 lors de son XII^e Congrès météorologique mondial.

20. Les participants ont été informés qu'EUMETSAT avait commencé à appliquer en septembre 1995 sa politique de prélèvement d'une redevance pour la lecture directe des données des imageurs à haute résolution Meteosat. Il ont

aussi été informés que les pays ayant un PNB par habitant de plus de 2 000 dollars EU par an devraient verser une redevance annuelle de 80 000 ECU pour l'accès à ces données. Il ont pris note, avec inquiétude, de la décision récente d'EUMETSAT de considérer les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture concernant l'observation en temps réel de l'environnement par satellite imageur en Afrique (Artemis) comme commerciales, et donc soumises à une redevance annuelle plus élevée.

21. Les participants se sont déclarés profondément préoccupés par le fait qu'une telle politique d'accès payant aux données satellitaires, si elle était appliquée à d'autres organisations du système des Nations Unies ou suivie par d'autres opérateurs de satellites, pourrait considérablement limiter la capacité des pays en développement et des organisations des Nations Unies à mener des activités spatiales.

22. Les participants sont convenus que puisque l'OMM était la seule organisation des Nations Unies invitée en tant qu'observateur aux réunions d'EUMETSAT, les hauts responsables des autres organisations du système devraient informer le Secrétaire général de l'OMM de leurs contacts avec EUMETSAT. Ils sont également convenus que tout devrait être fait pour rassembler des informations sur tous les projets dans lesquels des organismes des Nations Unies apportaient une aide aux services nationaux de météorologie de leurs Etats Membres et pour tenir EUMETSAT et l'OMM au courant de ces projets.

23. Les participants sont convenus qu'au cours des débats sur des questions relatives à la télédétection plusieurs points importants avaient été soulevés qui devaient être examinés lors des futures réunions. Il a été noté qu'il faudrait continuer à traiter ces points ainsi que d'autres questions car, contrairement à d'autres domaines technologiques nouveaux, tels que la fabrication dans l'espace, dont les avantages n'étaient pas encore évidents pour les pays en développement, la télédétection était assurément un instrument important pour ces pays.

24. Les participants ont pris note de la nécessité de poursuivre les consultations et la coordination en ce qui concerne les activités et programmes des organisations du système des Nations Unies, compte tenu en particulier des activités de suivi à entreprendre pour appliquer le programme Action 21. Il a été convenu par ailleurs qu'il faudrait reprendre, à la prochaine session, l'étude approfondie de la coopération des organisations du système des Nations Unies dans le domaine de la télédétection et des activités liées au SIG.

D. Coordination interinstitutions sur les questions touchant à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (point 7 de l'ordre du jour)

25. Les participants ont été informés des résultats des discussions concernant la convocation d'une troisième conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique lors des sessions de 1995 du Sous-Comité scientifique et technique et du Comité qui étaient saisis des documents A/AC.105/575/Add.1 et A/AC.105/1995/CRP.7, respectivement.

26. Les participants ont noté que le Comité, puis l'Assemblée générale dans sa résolution 50/27, avaient donné leur accord à la tenue d'une troisième conférence UNISPACE avant la fin du siècle. Il ont pris note de la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité scientifique et technique s'efforce, à sa trente-troisième session en 1996, d'achever la mise au point d'un cadre détaillé qui permettrait d'examiner toutes les possibilités d'atteindre les objectifs visés et d'évaluer des propositions faites par le Comité à sa trente-neuvième session la même année. Ils ont également noté que le Comité examinerait, en se basant sur les travaux du Sous-Comité scientifique et technique, toutes les questions concernant la tenue éventuelle d'une troisième conférence UNISPACE, y compris les autres moyens de réaliser les objectifs de cette conférence, afin de prendre une décision finale sur la question à sa session de 1996.

27. Les participants sont convenus qu'une des questions importantes que devrait examiner la conférence envisagée était la protection des droits de propriété intellectuelle par exemple sur les inventions et les bases de données relatives aux activités spatiales, y compris la radiodiffusion directe transnationale par satellite.

28. Les participants ont exprimé l'espoir que, lors de la détermination des dates d'une éventuelle troisième conférence UNISPACE, il serait tenu dûment compte de celles qui ont été prévues pour les principales activités des organisations du système des Nations Unies.

II. EXAMEN DES PROJETS INTERORGANISATIONS CONCERNANT LES APPLICATIONS DES TECHNIQUES SPATIALES

29. Les participants ont noté que le Secrétaire général dans son Agenda pour le développement 1995 avait souligné l'importance d'une coordination opérationnelle au sein du système des Nations Unies pour les activités de développement afin de bénéficier des avantages d'un système unifié, tout en préservant le dynamisme de l'approche actuelle. Ils ont également relevé que le Secrétaire général avait énuméré plusieurs objectifs à atteindre, dont celui du renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui était d'établir un lien entre l'aide en cas de catastrophe et le développement et de promouvoir un développement préventif et curatif.

30. Les participants ont reconnu la contribution que les techniques spatiales pourraient apporter aux activités de développement économique et social, en particulier dans les domaines de la prévention des catastrophes, ainsi que de l'alerte et des secours en cas de catastrophe. A cet égard, ils ont noté avec intérêt le projet proposé par le Bureau des affaires spatiales concernant l'alerte en cas de catastrophes pour les petits Etats insulaires en développement. Les participants ont examiné la proposition en détail et sont convenus qu'elle devrait être présentée aux autres organisations s'occupant d'activités connexes pour qu'elles puissent l'examiner et formuler des observations, et en particulier au Secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Certains représentants ont suggéré qu'un groupe de travail pourrait être établi par la Réunion afin d'examiner les informations en retour qui parviendraient des autres organisations et de peaufiner la conception de ce projet.

31. Les participants ont également pris note des initiatives prises par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales afin de mettre en oeuvre le projet de réseau d'information coopératif africain reliant les scientifiques, les éducateurs, les professionnels et les décideurs des institutions africaines et européennes (COPINE) grâce à des satellites de communication. Les participants ont échangé leurs points de vue et formulé plusieurs observations sur ce projet.

III. AUTRES QUESTIONS

32. Les participants ont examiné les divers moyens de coordonner encore davantage leur action, notamment grâce à l'utilisation des nouvelles technologies. Ils ont estimé qu'Internet et les différents services qu'il propose y compris le courrier électronique, le protocole de transfert de fichiers (FTP), les listes de noms et le World Wide Web (WWW) seraient entièrement utiles à cet égard. Les participants ont été informés par diverses institutions qu'elles possédaient déjà des pages d'accueil sur le World Wide Web. Ils sont convenus que l'utilisation d'Internet devrait être encore développée pour renforcer la coordination interorganisations et ont demandé au Bureau des affaires spatiales de déterminer si un tel service pourrait être mis en place, et d'agir comme coordinateur.

33. Les participants ont décidé que le Bureau des affaires spatiales pourrait servir de centre de coordination pour l'accès aux informations relatives au domaine spatial des institutions du système des Nations Unies. Ils sont donc convenus que la page d'accueil du Bureau des affaires spatiales devrait comporter des indications permettant d'accéder aux pages d'accueil des autres institutions. En conséquence, les participants ont proposé que les institutions intéressées communiquent au Bureau des affaires spatiales leurs adresses WWW pour que celui-ci les fasse figurer sur sa page d'accueil.

34. Les participants ont noté avec satisfaction que l'ONU avait reçu d'autres objets destinés à l'Exposition permanente sur la coopération internationale pour l'utilisation des avantages des techniques spatiales en vue de l'amélioration de la vie sur la Terre et de la protection de l'environnement qui se tient au Centre international de Vienne. Les participants ont noté en outre que cette exposition témoignait des travaux de plusieurs organisations au sein du système des Nations Unies.

IV. PROGRAMME DE TRAVAIL FUTUR

35. Les participants ont réaffirmé qu'il était important de continuer à tenir chaque année une session, de manière à mieux coordonner les activités relatives à l'espace extra-atmosphérique au sein du système des Nations Unies. Divers comités intergouvernementaux, en particulier le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, avaient fait part de leurs préoccupations quant au chevauchement des activités des organisations du système des Nations Unies. A cet égard, les participants ont noté que la Réunion permettait précisément de répondre de façon satisfaisante à ces préoccupations et que les comités en question s'étaient félicités de ses travaux dans leurs rapports récents.

36. Les participants, ayant pris note de la recommandation du Sous-Comité scientifique et technique sur la nécessité de continuer à maintenir entre les organismes des Nations Unies des consultations et une coordination continues et effectives dans le domaine des activités spatiales et d'éviter les doubles emplois (A/AC.105/605, par. 38), sont convenus que le présent rapport serait porté à l'attention du Sous-Comité.

37. Les participants ont examiné la nécessité de poursuivre les consultations sur les programmes et activités des organisations du système des Nations Unies et leur coordination, en particulier en vue de l'application des recommandations d'UNISPACE 82 et des activités complémentaires à entreprendre pour donner suite au programme Action 21. Ils sont ainsi convenus que les grandes questions suivantes seraient inscrites à l'ordre du jour provisoire de la prochaine Réunion interorganisations sur les activités spatiales :

1. Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
2. Coordination des plans et des programmes et échange de vues sur les activités actuelles relatives aux applications pratiques des techniques spatiales et aux domaines connexes :
 - a) Débat sur les plans d'intérêt commun actuels et futurs, y compris examen des activités actuelles des organisations du système des Nations Unies dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications dans la mesure où elles s'inscrivent dans leurs programmes statutaires;
 - b) Examen des questions à inclure dans le rapport du Secrétaire général sur le programme de travail des organisations du système des Nations Unies.
3. Etude approfondie de la coopération entre les organisations du système des Nations Unies dans le domaine de la télédétection et des activités liées au SIG : politique relative aux données de télédétection adaptées aux besoins des organisations du système des Nations Unies et application des recommandations du programme Action 21.
4. Etat d'avancement des travaux concernant la proposition de projet interorganisations sur les applications des techniques spatiales à la prévention et à l'atténuation des catastrophes et aux secours en cas de catastrophe.
5. Coordination interorganisations sur les questions touchant la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
6. Techniques d'information de pointe au service du renforcement de la coordination entre les organisations du système des Nations Unies.
7. Questions diverses.

38. Les participants sont convenus de poursuivre leur étude approfondie de la coopération entre les organisations du système des Nations Unies dans certains domaines spécifiques des applications des techniques spatiales, tels que la télédétection, les communications, la navigation, la météorologie et le transfert des techniques s'y rattachant, l'enseignement, la propriété intellectuelle et les retombées de l'application des techniques spatiales, afin de garantir une intégration satisfaisante des activités des organisations du système des Nations Unies en la matière et la fourniture aux Etats Membres de services qui répondent pleinement à leurs besoins de façon à la fois efficace et rentable.

39. Considérant que les organisations intéressées seraient représentées aux réunions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, les participants sont convenus que les sessions futures se tiendraient à Vienne en juin, en liaison avec les sessions annuelles du Comité, à moins qu'une institution ne propose d'accueillir une session à son siège.

40. Les participants se sont déclarés déçus de l'absence de certaines organisations du système des Nations Unies s'occupant d'activités spatiales qui avaient été invitées. Ils ont relevé que plusieurs d'entre elles avaient été dans l'impossibilité de participer à la Réunion pour des raisons financières. Mais, reconnaissant l'importance des travaux de la Réunion, les participants ont instamment prié toutes les organisations concernées du système des Nations Unies de participer activement aux sessions futures.

41. Les participants ont rendu hommage au Président pour l'efficacité avec laquelle il avait conduit les travaux de la Réunion et ont remercié le Bureau des affaires spatiales pour avoir accueilli la Réunion et assuré son secrétariat.

Notes

¹Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.I.15.

²Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.I.16.

³Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 (A/CONF.151/26/Rev.1 (vol. I et vol. I/Corr.1, vol. II, vol. III et vol. III/Corr.1) (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Président : V. KOJARNOVITCH (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel)

Secrétaire : S. CAMACHO (Organisation des Nations Unies)

Organisation des Nations Unies

Bureau des affaires spatiales de l'ONU	N. Jasentuliyana (Adjoint du Directeur général, Office des Nations Unies à Vienne) A.A. Abiodun P. Lála H. Haubold V. Kotelnikov H. George T. Chiku (Secrétaire adjoint)
Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	D. Buddenberg
Commission économique pour l'Afrique	O. Nino Flück
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	Changchui He

Institutions spécialisées et autres organismes du système des Nations Unies

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	M. Abtahi
Organisation de l'aviation civile internationale	E.R. Godberson
Organisation mondiale de la santé	C.M. Lee
Union internationale des télécommunications	P. Korobenkov
Organisation météorologique mondiale	D. Hinsman
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	N. Svendsen
Agence internationale de l'énergie atomique	I. Thompson

Annexe II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Réunion.
2. Election du Président de la Réunion.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
5. Coordination des plans et des programmes et échange de vues sur les activités actuelles relatives aux applications pratiques des techniques spatiales et aux domaines connexes :
 - a) Débat sur les plans d'intérêt commun actuels et futurs, y compris examen des activités actuelles des organisations du système des Nations Unies dans le domaine des sciences des techniques spatiales et de leurs applications dans la mesure où elles s'inscrivent dans leurs programmes statutaires;
 - i) Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales;
 - ii) Programmes des autres organisations;
 - b) Examen des questions à inclure dans le rapport du Secrétaire général sur le programme de travail des organisations du système des Nations Unies.
6. Etude approfondie de la coopération entre les organisations du système des Nations Unies dans le domaine de la télédétection et des activités liées aux SIG : politique relative aux données de télédétection adaptées aux besoins des organisations du système des Nations Unies et application des recommandations du programme Action 21.
7. Coordination interorganisations sur les questions touchant la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
8. Questions diverses :
 - a) Examen des projets interorganisations concernant les applications des techniques spatiales;
 - b) Sessions futures;
 - c) Questions additionnelles.